

MOTION REVENDICATIVE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SNUDI-FO 63

VENDREDI 30 JANVIER 2026

L'AG du SNUDI FO 63 s'inscrit pleinement dans la résolution de la FNEC FP FO 63.

L'AG se tient alors que l'Ecole et les services publics sont privés de tout. Les personnels réunis n'acceptent pas le chaos imposé par le gouvernement : les milliards pour la guerre et les actionnaires. Chaque jour qui passe, le gouvernement s'enfonce dans la surenchère guerrière, cherchant à entraîner le pays dans cette voie. Le gouvernement Macron-Lecornu veut nous conditionner à « perdre nos enfants et souffrir économiquement » (déclaration du chef d'Etat-Major des armées). Un nouveau cran a été franchi avec la publication par le ministère de l'Education nationale en novembre 2025 du guide « Acculturer les jeunes à la défense. » Avec la FNEC FP-FO, l'AG en exige le retrait. L'École ne doit pas devenir un lieu d'embrigadement et de militarisation de la jeunesse.

L'AG réaffirme son engagement à s'inscrire dans les initiatives et les mobilisations qui iront dans le sens de nos revendications : « Pas un sou, pas une arme, pas un Homme, pas une vie pour la Guerre. » Elle approuve la décision de sa fédération de répondre favorablement à l'invitation des organisations ouvrières anglaises au meeting international contre la guerre à Londres (Westminster Central Hall) le 20 juin 2026. Avec sa fédération, l'AG invite à s'engager pleinement dans la préparation du meeting de Londres du 20 juin.

Le projet de loi de finances (PLF) et la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) contiennent des mesures d'une violence inédite envers les services publics et les salariés : 3,6 milliards d'euros d'économies qui sont annoncées sur la santé et qui vont frapper brutalement toute la population. L'hôpital public est déjà exsangue et ces mesures impacteront aussi les établissements sociaux ou médico-sociaux. Taxe d'un milliard d'euros sur les mutuelles ; 4 000 suppressions de postes dans l'Education nationale ; nouvelle année blanche pour la valeur du point d'indice ; des coupes budgétaires dans tous les secteurs ; des sanctions contre les agents malades... Le budget prévoit par contre une augmentation de 6,7 milliards d'euros du budget militaire tout en faisant perdurer les plus de 200 milliards d'aides aux très grandes entreprises, sans évaluation, sans contrepartie ... L'AG refuse ces budgets de guerre et d'austérité. Elle exige leur abandon.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, refuser la retraite par points ou par capitalisation, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications, à commencer par l'annulation des 2000 suppressions de postes et la création des postes nécessaires, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de l'action commune et de la grève pour gagner.

L'AG continue à porter les revendications définies lors de son AG de 2025 mais souhaite en ajouter de nouvelles !

1) SALAIRE

Avec la FGF-FO, l'AG revendique l'augmentation de 32,7% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000. L'AG revendique à minima 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour l'amélioration des grilles indiciaires, ainsi que l'indexation immédiate et automatique des salaires sur l'inflation.

L'AG réaffirme son exigence d'abrogation du PPCR qui pérennise l'austérité et instaure l'arbitraire pour l'avancement avec des entretiens de carrière aux critères d'évaluation subjectifs. Elle dénonce le fait que PPCR permet la mise en place de l'accompagnement qui peut être déclenché par les IEN, donnant aujourd'hui lieu à de nombreuses visites en classe suite aux évaluations nationales d'écoles, formations en constellations et maintenant aux ressources pédagogiques. Compte tenu du fait que l'accès à la hors-classe est conditionné par une appréciation gravée dans le marbre portée par la hiérarchie lors du 3ème rendez-vous carrière couperet, la FNEC FP FO exige qu'au minimum, cette appréciation puisse être revue à la hausse à la demande de l'agent.

L'AG revendique l'augmentation significative de l'indemnité de sujexion spéciale de remplacement (ISSR) et des frais de déplacement, au moins à hauteur de l'inflation.

L'AG constate que les nouveaux entrants dans le métier ont la possibilité de valoriser leurs expériences précédentes que ce soit du secteur privé ou bien du secteur public. L'AG s'en félicite mais elle réclame qu'une campagne de reclassement soit organisée pour les collègues déjà en poste.

L'AG refuse le principe d'une part variable pour l'indemnité REP + et revendique le versement de sa part la plus haute à égalité entre les personnels. Il rappelle son exigence de voir les indemnités REP et REP + versées à tous les personnels de manière égalitaire quel que soit le support de poste (au prorata de la quotité exercée), y compris aux AESH qui sont soumis à un tarif minoré. L'AG se félicite de l'obtention du rattrapage de ces primes depuis leur instauration mais refuse le cadre ministériel imposé de prescription quadriennale. Elle revendique l'octroi de la prime REP et REP+ pour les AESH depuis 2015, date de la mise en place des REP et REP+ et ce de manière automatique.

2) DEFENSE DU STATUT

Les gouvernements successifs ont l'objectif avoué d'achever la destruction de l'Ecole publique en la transformant en de multiples écoles territorialisées soumises aux intérêts locaux privés et aux pressions des élus locaux via les PEDT, en témoigne le rapport rendu public en novembre 2025 sur la convention citoyenne des droits de l'enfant à laquelle la FNEC FP-FO a refusé de participer. Face à cette tentative, l'AG du SNUDI-FO 63, avec ses fédérations (FGF et FNEC FP), revendique le maintien du cadre national de l'école publique, le maintien du statut général de fonctionnaire et les statuts particuliers.

Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique

La loi de transformation de la Fonction publique vise notamment à précariser tous les personnels en détruisant les garanties attachées au statut de la FP par la généralisation de la contractualisation aux dépends de l'emploi statutaire. Elle remet également en cause les instances de représentation des personnels (prérogatives des CAP, transformation des CHSCT en Formation spécialisée des CSA...), s'attaquant ainsi directement au statut des personnels. Elle instaure l'arbitraire et les passe-droits en privant les CAP de leurs prérogatives de contrôle sur le déroulement de carrière (mutation, promotion).

Avec sa fédération, l'AG revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- l'abrogation des lignes directrices de gestion académiques ;
- le rétablissement des CHSCT en lieu et place de la F3SCT ;
- le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP et des CCP en matière d'avancement et de mobilités ;
- le respect du statut général qui prévoit que tous les emplois permanents de l'Etat doivent être occupés par un fonctionnaire ;
- le retour au paritarisme issu du statut général de 1946 qui est la base de la protection des fonctionnaires avec la garantie de l'emploi.

Abrogation de toutes les lois qui s'en prennent au Statut : défense du cadre national de l'Ecole !

L'AG rappelle que les évaluations d'école, qui découlent du Conseil d'Evaluation de l'Ecole issue de la loi Blanquer, ne s'appuient sur aucune obligation statutaire. A ce titre, elles ne peuvent être imposées aux collègues. De la même manière un directeur ou une directrice ne peut être contraint d'être évaluateur externe.

Par ailleurs, les évaluations d'école correspondent parfaitement aux propositions du ministre Geffray concernant la « lutte contre les inégalités » qui prévoit un « accompagnement renforcé » et des « inspections en résidence » pour 15 % d'établissements pour lesquels les résultats des élèves ne sont pas jugés assez « bons ». C'est une provocation ! L'AG s'oppose à cette nouvelle lubie ministérielle. Le SNUDI-FO 63 se tiendra au côté des personnels qui refusent d'être désignés comme responsable des difficultés scolaires de leurs élèves.

L'AG exige l'abandon des évaluations nationales, l'arrêt des mécanismes de pression et de contrôle, et le respect de la liberté pédagogique. Pour le SNUDI FO 63, avec les évaluations d'école, la loi Rilhac, l'accompagnement PPCR, les rémunérations individualisées ou « au mérite », la généralisation de ces évaluations nationales s'inscrit bien dans un dispositif plus général de pressions permanentes sur les personnels et d'instauration au sein de l'Ecole publique d'un management digne des entreprises privées. L'AG revendique l'abandon des évaluations imposées par la hiérarchie. Elle exige qu'aucune pression ne soit effectuée sur les personnels qui ne les mettraient pas en place, et qu'aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer, dans leur intégralité ou en partie, ou qui ne feraient pas remonter les résultats.

L'AG exige l'octroi d'une ATSEM par classe de maternelle. Elle exige l'abrogation de la Loi Blanquer qui, par la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, implique l'accueil d'enfants n'ayant pas acquis la propriété. Cette loi n'a pour but que de financer l'Ecole privée puisqu'elle induit l'obligation pour les mairies de financer les classes maternelles sous contrat.

L'AG invite les personnels à la vigilance sur les volontés accrues de faire partout des classes de GS/CP qui remettent en cause la spécificité de la maternelle

L'AG exige la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour que les écoles et les établissements puissent fonctionner. Elle revendique le retour au cadre national et l'arrêt des profilages des postes. Avec sa confédération, l'AG condamne les velléités de remise en cause des congés payés et/ou leur monétisation et s'opposera à toute nouvelle tentative de suppression de jours fériés et d'allongement du temps de travail.

L'AG exige que les autorisations d'absence pour RDV médicaux soient accordées avec traitement.

3) CARTE SCOLAIRE

L'AG constate que les suppressions de postes décidées par les différents gouvernements aboutissent à une dégradation inédite des conditions de travail des personnels : avalanche de fermetures de classes, manque d'enseignants remplaçants, d'enseignants spécialisés, de places en établissements sociaux et médico-sociaux... A ce titre, l'AG revendique l'abandon des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2026 (plus de 2000 dans le 1er degré au niveau national et 22 dans le Puy-de-Dôme), refuse les fusions d'écoles et toute fermeture d'école notamment en milieu rural. L'AG revendique la création de tous les postes nécessaires. L'AG se félicite de la mobilisation constante pour exiger l'arrêt des fermetures de classes avec le SNUDI FO 63 ou dans l'unité

syndicale, au côté des parents d'élèves et avec souvent des élus locaux, regroupés dans le comité départemental de défense des écoles.

Au moment où le ministre restreint les inscriptions sur les listes complémentaires, l'AG réaffirme ses revendications de recrutement de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et du ré-abondement de celles-ci. L'AG réaffirme la nécessité d'obtenir satisfaction sur nos revendications, y compris par la grève : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; recrutement en masse de personnels dans tous les corps, dans le cadre du Statut.

4) INCLUSION SYSTEMATIQUE / DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

L'AG refuse l'orientation ministérielle d'inclusion scolaire systématique et forcée, inscrite dans la loi de février 2005 sur le handicap, consacrée par la loi de Refondation et confirmée par la loi Blanquer, ainsi que leur corollaire : la fermeture massive de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, alors que le ministère a été contraint de reconnaître qu'il y a au moins 24 000 élèves privés de places dans les ESMS pour lesquelles ils bénéficient de notifications. L'AG exige l'abrogation de ces lois qui ont pour conséquence de priver les élèves en situation de handicap ou en difficulté du droit de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées dans l'objectif d'une économie de moyens sur le dos de ces mêmes élèves. Avec sa fédération, l'AG réaffirme le droit des élèves à bénéficier d'un enseignement adapté, en milieu ordinaire quand cela est possible. Elle réaffirme par ailleurs la nécessité de scolarisation dans une structure adaptée lorsque c'est nécessaire. Elle revendique également le développement et le maintien des RASED.

L'AG revendique la mise à disposition de moyens et de professionnels qualifiés selon le degré et la nature du handicap dans les structures médico-sociales (ITEP, SESSAD, IME, IMPRO). L'AG revendique la suppression de la réforme tarifaire des établissements et services pour personnes handicapées dite SERAFIN-PH, qui attaque le budget des ESMS. Sa suppression est un préalable à l'allocation des moyens nécessaires aux professionnels qualifiés (soignants, éducateurs, enseignants, personnels techniques) opérant dans les ESMS. La destruction de l'enseignement spécialisé entraîne inévitablement la maltraitance des élèves et des personnels. Elle piétine le droit des familles à une scolarisation adaptée aux besoins de leur enfant et les éloigne de l'accès aux soins. En scolarisant les élèves relevant des ESMS dans des dispositifs ULIS, les élèves relevant d'ULIS en classe ordinaire malgré leurs notifications, on bafoue leurs droits et on engendre des situations intenables qui maltraitent à la fois les élèves, leur famille et la communauté éducative. On accélère de plus la généralisation de l'externalisation des ESMS dans les écoles et les établissements ordinaires. Face aux nombres croissants de RSST témoignant de violences envers les enseignants et les AESH, et face à l'augmentation de situations relevant de CITIS ou accidents de travail liés à des violences, l'AG revendique qu'ils soient systématiquement accordés par l'administration. L'AG revendique que toute situation en lien avec l'inclusion scolaire systématique ayant des conséquences sur la santé mentale ou physique soit reconnue imputable au service. L'AG revendique l'abrogation du décret visant à externaliser les ESMS dans les écoles dites ordinaires, texte qui fragilise les structures spécialisées et fait avancer l'inclusion systématique à marche forcée dans le cadre de l'Acte 2 de l'école inclusive selon lequel il faut « mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part » (Dossier de presse de la Conférence nationale du Handicap du 26 avril 2023). Avec sa fédération, l'AG exige l'abandon des PIAL ainsi que l'abandon des « pôles d'appui à la scolarité » (PAS) que le gouvernement veut généraliser pour réduire l'accompagnement des élèves par les AESH en renforçant la mutualisation des moyens d'accompagnement. Les PAS reposent sur l'abandon du principe de séparation du prescripteur et du payeur. Cela entraîne de fait une diminution du volume d'accompagnement des élèves concernés. En effet, donner la main au ministère sur la prescription et la notification des MDPH fera sortir du champ du handicap un certain nombre d'élèves. De plus, le recours à un coaching des PE (composé d'un enseignant et d'un éducateur spécialisés) se substituera à une réelle prise en charge des élèves dans des structures spécialisées ou adaptées. Cela participe au démantèlement de l'enseignement spécialisé (en vidant les classes spécialisées et les ESMS des personnels formés nécessaires à leur fonctionnement). L'AG affirme son exigence de respect des notifications de la MDPH. L'AG dénonce le recours à l'accompagnement des collègues via les EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation), CPC, référents qui fait porter la responsabilité de l'inclusion systématique et forcée sur les enseignants. L'AG revendique l'abandon de tous les dispositifs tels les DAR (dispositifs d'auto-régulation) visant à maintenir certains élèves dans les classes ordinaires alors qu'ils devraient bénéficier de places en établissements sociaux et médico-sociaux. La pédagogie ne peut se substituer aux soins !

L'AG approuve la décision du Congrès de la FNEC FP-FO d'organiser prochainement, en lien avec la confédération, l'union départementale et les syndicats Force Ouvrière des secteurs du social et du médico-social, une nouvelle initiative nationale sur la base de ces revendications.

5) AESH : Un statut, un vrai salaire !

L'AG continue d'exiger un temps plein de 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines avec un statut de la Fonction publique de catégorie B, accessible sans conditions pour les AESH déjà en poste que ce soit en CDD ou CDI, seules conditions pour sortir ces personnels de la précarité car force est de constater que la CDIsation à 3 ans ne le permet pas.

Alors qu'il manque 24 000 places dans les établissements spécialisés, que 50 000 élèves notifiés sont sans AESH selon les annonces du ministère, le ministre Geffray en application de l'acte 2 de l'école inclusive entend généraliser les PAS (avec création de 10 postes dans le Puy-de-Dôme qui ne seront pas devant élève), permettant ainsi de contourner les notifications de la MDPH et donc de

Motion revendicative

Assemblée générale du SNUDI FO 63

30 janvier 2026

diminuer le recrutement de ces personnels. Le constat est pourtant sans appel dans les départements où ces PAS sont imposés contre la volonté des personnels : encore plus de dégradation des conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves, toujours plus de mutualisation des accompagnements, et des réponses « pédagogiques » faites aux équipes en lieu et place d'heures d'AESH ou de scolarisation en structure spécialisée.

L'AG condamne la mutualisation à outrance de l'accompagnement, conséquence directe du manque criant d'AESH. La mutualisation, c'est la dégradation des conditions de travail des AESH : plus d'élèves en situation de handicap à accompagner avec des durées de temps d'accompagnements réduits. L'AG demande le respect de toutes les notifications MDPH et le retour à une aide individualisée pour chaque élève dans le respect des notifications MDPH, et l'affectation des AESH sur un seul établissement.

L'AG exige que soit enfin appliquée la réglementation dans l'académie de Clermont-Ferrand quant aux deux jours de fractionnement : quelle que soit la quotité de travail des personnels AESH, les journées de fractionnement doivent pouvoir être prises par demi-journées ou en journée entière au choix de l'agent sans justificatif et non sur les heures connexes. Cette revendication légitime n'est que l'application de la loi, et le ministère maintes fois interrogé par la FNEC-FP-FO sur ce point nous donne raison.

L'AG dénonce le management brutal de l'administration sur les modalités d'organisation du travail des AESH qui sont utilisés comme des pions en changeant leurs affectations du jour au lendemain. Les 8 jours de prévenance doivent être respectés. L'AG exige que ce management cesse. Elle continue de revendiquer que les affectations soient connues des personnels au plus tôt et avant les congés d'été pour l'ensemble des AESH en contrat. L'AG exige qu'aucune pression et obligation ne soient faites aux AESH pour travailler sur le temps méridien et refuse que cela se fasse au détriment d'un accompagnement en classe. L'AG dénonce la gestion déplorable par le ministère et le gouvernement de la pause méridienne avec des annonces et contre-annonces ne répondant en rien aux revendications de l'ensemble des personnels (AESH et enseignants), et plaçant les personnels territoriaux et les familles dans des situations intolérables. L'AG exige la mise en place de la subrogation pour tous les agents non-titulaires et contractuels dont les AESH, pour leur permettre de conserver l'entièreté de leur salaire lorsqu'ils sont placés en arrêt maladie. L'AG dénonce les reports successifs de sa mise en place et en demande l'application immédiate.

Avec sa fédération, l'AG répond favorablement à l'appel des AESH du 43 d'organiser la mobilisation pour la satisfaction des revendications et appelle l'ensemble des AESH du Puy-de-Dôme à participer à la réunion académique qui se tiendra le jeudi 26 février.

6) DIRECTION

Alors que le ministère continue de transformer doucement mais sûrement les directrices et directeurs d'école en managers chargés de mettre en œuvre les contre-réformes ministérielles, responsables de tout et sans cesse accablés de nouvelles tâches, l'AG revendique :

- l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;
- le retour au décret de 1989 sur la direction d'école ;
- l'augmentation et la garantie des décharges pour toutes les écoles ! Pas une école sans décharge hebdomadaire et une augmentation des seuils sans contrepartie : l'AG demande que le décret qui laisse la possibilité aux élus locaux de financer des décharges supplémentaires en échange de nouvelles tâches imposées, signe d'un pas supplémentaire dans la territorialisation de l'Ecole, ne soit pas publié ;
- l'octroi de la bonification indiciaire pour les chargés d'école en classe unique sur la base des directeurs de 2 à 4 classes.
- une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- une augmentation de 100 points d'indice pour tous les directeurs ;
- l'allègement des tâches des directeurs ;
- l'arrêt d'une évaluation spécifique des directeurs d'école ;
- fin des postes à profils ;
- l'arrêt de la territorialisation de l'Ecole.

L'AG dénonce que les directeurs soient associés à la rédaction de protocoles concernant l'accueil des élèves à besoins particuliers. Cela n'a qu'un seul but : responsabiliser l'administration.

L'AG se félicite que les directeurs d'école ne portent plus la responsabilité de l'élaboration des PPMS, confirmé par le DASEN.

7) RYTHMES SCOLAIRES

L'AG se félicite du retour à 4 jours de près de 90 % des communes du Puy-de-Dôme ; L'AG continue à demander le retour à 4 jours sur 36 semaines à Clermont-Fd comme dans toutes les communes du Puy-de-Dôme qui le souhaitent. L'AG demande le respect de l'avis majoritaire des collègues et le vote des conseils d'école.

L'AG exige le rétablissement d'un calendrier scolaire national : la semaine de 4 jours dans toutes les écoles, coupure du mercredi, sur 36 semaines, maintien des deux mois de congés d'été. Abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer qui permettent la mise en place de rythmes scolaires locaux, commune par commune, école par école, et permettent la territorialisation de l'Ecole publique. Les préconisations de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfants, prévoient notamment l'instauration de PEDT « nouvelle génération » obligatoires ou la semaine de 5 jours. L'AG exige que ces préconisations ne soient pas retenues et se félicite que la fédération n'ait pas cautionné cette convention citoyenne.

8) REMPLACANTS

L'AG revendique :

- le maintien ou le rétablissement de la distinction entre tous types de remplaçants, notamment ZIL et brigades et donc l'abrogation immédiate du décret du 9 mai 2017 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement du 1er degré qui menace ces spécificités ;
- l'arrêt du recours aux titulaires remplaçants pour suppléer à des postes laissés vacants au mouvement ; - l'augmentation des ISSR d'au moins 10 % tout de suite et l'indexation des ISSR sur l'inflation ;
- le versement de l'ISSR à tous les remplaçants en temps et en heure et pour tout remplacement, quelle que soit sa nature ;
- le respect, dans le versement de l'ISSR, des tranches correspondant aux véritables distances comprises entre l'école de rattachement et celle d'exercice ;
- l'arrêt des doubles missions journalières sur deux établissements administrativement distincts ;

L'AG condamne la généralisation d'applications numériques pour la gestion du remplacement. L'AG revendique l'abandon immédiat de ce dispositif. L'AG considère que ce dispositif conduira non seulement à la destruction des emplois des personnels administratifs (via les suppressions de poste de secrétaires de circonscription), mais il entraînera aussi un flottage des titulaires remplaçants et une dégradation de leurs conditions de travail et des relations entre les collègues.

9) FORMATION INITIALE

L'AG condamne la prétendue professionnalisation qui organise le recrutement d'étudiants sous-payés et qui les laissera sans perspective en cas d'échec au concours licence 3. C'est aussi une nouvelle porte qu'ouvre le gouvernement pour une contractualisation massive.

Face à cette catastrophe organisée, l'AG exige :

- Abandon de la « masterisation », concours au niveau licence avec une formation rémunérée à plein temps sous statut, pouvant être reconnue comme valant grade de master ;
- Prise en compte des années de formation pour l'avancement de carrière ;
- Aucune inégalité devant le concours, non au « fast track », mêmes épreuves pour tous ;
- Suppression de l'engagement de 4 ans post-titularisation (sous peine de devoir rembourser les sommes perçues).

L'AG rappelle que les personnels stagiaires sont lauréats d'un concours, ce qui implique que l'Etat employeur doit mettre en place une formation adaptée qui permette la titularisation de tous les fonctionnaires stagiaires. Elle refuse les pressions qui pourraient être exercées et s'oppose à tout licenciement. L'AG revendique une véritable formation identique pour les fonctionnaires stagiaires, quels que soient leurs études ou emplois préalables, sans devoir exercer en responsabilité dans les écoles. En tout état de cause, l'AG refuse que les obligations réglementaires de service des fonctionnaires stagiaires contraints d'exercer dans les écoles, soient alourdis, y compris au motif de formation, et a fortiori pendant les congés.

10) CONTRACTUELS

L'AG constate que le DASEN licencie un nombre important de contractuels, notamment en 2025 et souvent pour des collègues ayant des années d'expérience (parfois à quelques jours de la CDISATION). L'AG refuse les licenciements et revendique la titularisation de tous les contractuels qui le veulent.

L'AG revendique le rattrapage rétroactif de la grille pour les contractuels embauchés avant sa mise en place par le rectorat.

11) PSY EN

L'AG refuse que les PsyEN EDA interviennent hors de leur secteur faute de personnels recrutés. L'AG s'oppose à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

L'AG refuse la mise sous tutelle des PsyEN et la remise en cause de leur liberté de recourir aux méthodes et au matériel de leur choix. L'AG réaffirme son exigence du maintien des PsyEN au sein de l'Education Nationale.

Pour faire face à cette situation, l'AG exige en urgence :

- l'abandon des mesures des « assises » de la santé scolaire et notamment la création de la fonction de PsyEN conseiller technique en santé mentale ;
- la création de postes de PsyEN EDA à hauteur des besoins ;
- la création d'une brigade de PsyEN EDA remplaçants dans le département ;
- la possibilité pour les enseignants du 1er degré de devenir PsyEN EDA après une formation et le passage d'un diplôme d'Etat, comme le DEPS à l'époque ;
- la titularisation de tous les psychologues contractuels qui le souhaitent ;
- une formation adaptée pour les PsyEN EDA qui serait basée sur leurs demandes spécifiques ainsi que la possibilité d'une supervision de leur choix financée par l'administration ;
- l'abandon de l'arrêté du 10 mars 2021 et de la proposition de loi de création d'un ordre des psychologues qui les considèrerait à tort comme personnels de santé ;
- le maintien de la liberté de recourir aux méthodes et au matériel de leur choix.
- la proposition de financement d'une supervision pour les PsyEN EDA qui le souhaitent.

12) ENSEIGNANTS SPECIALISES

L'AG rappelle son opposition au rattachement des RASED au pôle-ressource de circonscription. En effet, ils sont ainsi utilisés comme « pompiers-volants » dans les écoles confrontées à des situations d'urgence et non plus comme des personnels intervenant auprès des élèves en difficulté scolaire. Ils deviennent alors des conseillers spécialisés apportant une aide aux enseignants et non plus aux élèves.

L'AG dénonce toute tentative d'entrave qui limitent la prise en charge des élèves par les personnels RASED, à l'instar des demandes pôle ressource non prises en compte si elles sont non couplées à un PPRE. Attaché à la mission de prévention des personnels des RASED, l'AG réaffirme son exigence de retour à des RASED complets (ADP, ADR, PsyEN) rattachés à des écoles.

L'AG revendique :

- Le maintien de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- que tous les membres spécialisés des RASED puissent disposer d'un local et d'un matériel adapté de leur choix, financé et assuré par l'Education nationale et non par les communes comme c'est le cas actuellement ;
- que tous les membres spécialisés des RASED, intervenant dans les écoles REP et REP+ perçoivent les indemnités REP/REP+ ;
- que tous les membres spécialisés des RASED perçoivent les indemnités permettant de couvrir leurs frais de déplacement dans toutes les écoles quelle que soit la commune, et sans enveloppe fermée.

13) TEMPS PARTIELS, DISPONIBILITES, DETACHEMENT

L'AG revendique :

- le droit au temps partiel pour tous les collègues qui en font la demande et ce quel qu'en soit le motif et quelle que soit la nature du poste occupé ;
- le droit au détachement, à la disponibilité pour tous les collègues qui en font la demande ;
- le respect de la quotité de temps partiel demandée par le collègue en respect des quotités indiquées dans la circulaire ministérielle sur les temps partiels, particulièrement la quotité 80 % payée 85,7 %.

14) DROIT SYNDICAL, DROITS DES PERSONNELS

L'AG dénonce les restrictions toujours plus importantes au droit à participer aux réunions d'information syndicale et exige le respect de la possibilité pour les personnels de participer à ces réunions en lieu et place des animations pédagogiques de leur choix sans notion de concomitance.

L'AG condamne les tentatives de remettre en cause le droit syndical (refus d'ASA 13, d'absence pour formation syndicale, remise en cause de la participation de représentants syndicaux dans les instances...), en particulier au nom du manque criant de remplaçants dans le département.

L'AG exige que dans les formulaires d'ASA, les motifs suivants passent en autorisation d'absences de droit :

- décès ou maladie grave du conjoint, partenaire, père, mère, enfant.
- enfant malade et garde d'enfant.
- mariage de l'intéressé(e)
- RDV médicaux spécialisés

15) SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'AG dénonce les fusions d'écoles qui dégradent les conditions de travail, favorisent les fermetures de classe et les écoles privées.

L'AG exige l'abandon du projet TER (Territoire Educatif Rural) comme à Rochefort Montagne qui entraîne la fusion des écoles, leur transfert dans le collège du secteur et menace l'existence des écoles aux alentours.

L'AG exige que chaque PE puisse bénéficier de la visite médicale systématique de prévention prévue dans le cadre statutaire et se félicite de la campagne menée par la FNEC FP FO 63. Pour se faire, l'AG exige le recrutement de médecins de prévention, ainsi que de psychologues du travail à hauteur des besoins.

L'AG exige que l'administration respecte les nouveaux textes réglementaires en reconnaissant et appliquant la protection fonctionnelle de manière systématique.

16) DÉVELOPPEMENT DU SYNDICAT

L'AG du SNUDI FO se félicite de l'augmentation du nombre d'adhérents constitués d'adjoints, directeurs, remplaçants, AESH, Psy EN, RASED, contractuels, retraités et souhaite encore voir celui-ci progresser. Cette progression et les revendications défendues ont permis à Force Ouvrière de progresser à tous les niveaux lors des élections professionnelles de décembre 2022.

Au moment où l'économie de guerre du gouvernement attaque encore plus fortement notre statut de fonctionnaires d'Etat, nos droits sociaux et nos services publics, nous réaffirmons plus que jamais que le développement du syndicalisme fédéré, confédéré Force Ouvrière constitue un élément de résistance pour faire obstacle aux attaques du gouvernement et obtenir la satisfaction de nos revendications.

A un an des élections professionnelles (3-10 décembre 2026), notre progression est un point d'appui indéniable et la clarté de nos revendications ne peut que permettre au SNUDI-FO de progresser encore durant l'année 2026.

L'AG RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT AUX VALEURS D'UN SYNDICALISME INDEPENDANT des gouvernements, des partis politiques et des Eglises.

DE TERRAIN, proche de ses adhérents.

DE REVENDICATION définit sur la base des intérêts de ses adhérents.

DEMOCRATIQUE avec des délégués élus, mandatés et contrôlés par les syndiqués dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle et des instances élues démocratiquement (Conseil syndical et Bureau).